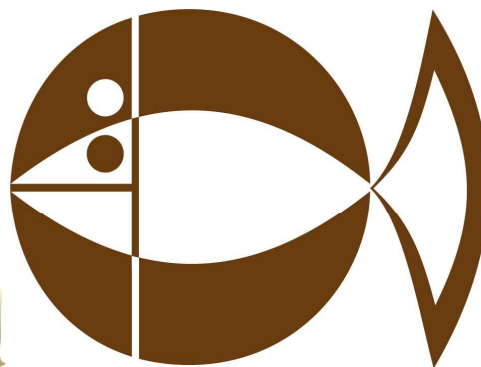


CHALLENGE

Sensas[®]
FEEDERTech



REGLEMENT

ORGANISATION GENERALE :

Le Challenge **FEEDERTech** est ouvert aux licenciés des fédérations de pêche sportive française et étrangères

L'intégralité du règlement FFPSC sera appliquée pour cette épreuve qui se déroulera en deux temps :

- Des épreuves qualificatives départementales pourront être organisées par les CD et/ou les clubs entre le 1^{er} août et le 31 juillet de l'année suivante.
- Une finale nationale qui regroupera tous les qualifiés de l'année.

Le parcours de la finale sera choisi en début d'année

Elle aura lieu le dernier weekend d'octobre, la 1^{ière} finale du challenge aura donc lieu les 24 et 25 octobre 2015.

EPREUVES QUALIFICATIVES :

Chaque CD et/ou clubs pourront organiser plusieurs épreuves qualificatives.

Les dates et les programmes doivent parvenir à Daniel DEPALLE pour validation au plus vite.

Le calendrier des épreuves, disponible sur le site internet du challenge Sensas, sera mis à jour au fur et à mesure de la réception des informations nécessaires.

Les épreuves devront apparaître sur le calendrier au minimum 15 jours avant leurs dates.

Chaque qualificatif devra comporter au moins 11 participants et il y aura 1 qualifié par tranches de 10 participants, soit :

- 11 à 20 participants 2 qualifiés
- 21 à 30 participants 3 qualifiés
- 31 à 40 participants 4 qualifiés
- 41 à 50 participants 5 qualifiés
- Etc.

Les pêcheurs pourront participer à plusieurs épreuves qualificatives.

Si un pêcheur déjà qualifié venait à se qualifier de nouveau, il laisserait sa place au classé suivant.

Les qualificatifs pourront se dérouler en 1 ou 2 manches de 4h à 5h.

Les organisateurs pourront moduler les quantités maximales d'esches et/ou d'amorce, ils pourront également interdire certaines esches.

Le montant de l'inscription sera défini par les organisateurs.

A l'issue des qualificatifs, 80% du montant des inscriptions seront reversés aux participants et 20% seront reversés pour la dotation de la finale.

Les résultats seront adressés avec le chèque, à l'ordre du Team Sensas 28, correspondant aux 20% des inscriptions dans un délai de 15 jours (cachet de la poste) à Jean-Luc QUERNEC qui centralisera les résultats.

Avec ces résultats seront transmis les noms et prénoms des qualifiés ainsi que leurs coordonnées (téléphone, mail et adresse postale).

Ne seront pris en compte que les dossiers complets (résultats et paiement)

FINALE :

Elle se déroulera en 2 manches de 5 h sur 2 jours.

Sauf dérogation spéciale et exceptionnelle demandée par les organisateurs, les quantités maximum d'esches et d'amorce prévues par le règlement FFPSC seront appliquées, soit :

- 12 litres d'amorce.
- 2,5 litres d'esches dont 0,5 litre maximum de fouillis et/ou vers de vase.

Pour participer à cette finale, les qualifiés devront régler une inscription complémentaire de 50 € (intégralement reversé aux pêcheurs en espèces).

En septembre les qualifiés seront contactés afin de confirmer leur participation en réglant leur inscription avant le 1^{er} octobre (cachet de la poste).

La finale sera dotée en numéraire de l'intégralité du montant de ces inscriptions plus les 20% provenant du prélèvement fait lors des qualificatifs.

RESPONSABLES :

Résultats

Jean-luc QUERNEC
10, la Bretonnière
28200 Donnemain Saint Mamès
Tel : 06 75 02 64 61
jlquerne@ffpsc.fr

Calendrier et programmes

Daniel DEPALLE
La Chaumière
23200 BLESSAC
Tel : 05 55 66 22 64
ddepalle@ffpsc.fr

